

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 36/1822 :**

Avenant à l'article 4 de la convention de mise à disposition de la parcelle IK74 à Basse-Terre à l'association Simangavol

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Michel FONTAINE

**Affaire n°36/1822 : Avenant à l'article 4 de la convention de mise à disposition de la parcelle IK74 à Basse-Terre à l'association Simangavol.**

*Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité*

*Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre en date du 29 septembre 2023 a lancé un appel à projet intitulé « Création d'un lieu culturel, patrimonial et artisanal dans le parc du 20 décembre 1848 » à Basse-Terre Saint-Pierre.*

Le présent appel à projet s'inscrit dans la volonté de faire du parc tardif, dénommé « Parc du 20 décembre 1948 », un lieu d'apprentissage culturel, patrimonial et artisanal, et s'inscrit dans la continuité du travail déjà engagé sur l'espace.

L'objectif est aussi de sauvegarder et valoriser l'héritage culturel et patrimonial, lié à l'histoire de la Réunion et plus particulièrement aux mémoires de ce quartier, en réalisant des constructions de structures traditionnelles d'époques (type cuisine et cases traditionnelle, salle verte.....).

Enfin avec les animations déjà mises en place sur le parc, des actions complémentaires devront être imaginées et proposées par la structure associative.

La commission de sélection qui s'est tenue le 11 octobre 2023 a retenu la proposition de l'Association SIMANGAVOL.

Par voie d'avenant à l'article 1 de la convention de mise à disposition de la parcelle IK74 à Basse-Terre approuvée lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2023, et dans la volonté de poursuivre l'objectif du projet, en facilitant sa mise en œuvre, la Ville consent à allouer à l'association SIMANGAVOL une subvention en nature d'un montant de 6830 euros.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avenant à l'article 1 de la convention de mise à disposition du parc du 20 décembre 1848 à l'association Simangavol pour une durée de 5 ans,
- **D'APPROUVER** la subvention en nature de 6830 euros
- **D'AUTORISER** l'élu délégué, le DGS ou toute autre personne dûment habilitée à **SIGNER** tous les documents relatifs à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241216-36-1822-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024